

Certificat de conformité Aptitude contact alimentaire

**Règlement 2023/2006
Règlement 2017/752
Règlement 10/2011
Règlement 1935/2004
Règlement 2016/1416
Règlement 2018/213
Règlement 2018/79**

Nous, soussigné Ets Bugnon, déclarant , qu'en l'état actuel de nos connaissances , toutes les matières premières que nous utilisons pour la fabrication des tubes ainsi que nos bouchons coiffants et capsules services sont conformes à la réglementation en vigueur à savoir Règlement CE n°1935/2004, Règlement CE n°1935/2004 et directive 2002/72/CE, ainsi que le Règlement 10/2011 (y compris annexe 1) & le Règlement 2016/1416 & 2017/752 concernant l'aptitude des matériaux au contact alimentaire .

Fait à LUGRIN, Le 07/05/18

Sylvie GRANGEOT
Service Qualité

